



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 49
 Nb de membres votants : 58
 (dont 9 pouvoirs)
 Quorum atteint

DELIBERATION	
CLASSIFICATION	7.10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du conseil communautaire du 29 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 janvier 2024, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Collet Mériaud à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation, en date du 22 janvier 2024, et sous la Présidence de Monsieur Roger LITAUDON, Président.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires : Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Aline BONNEAU, Christian BONNET, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Hervé CHOMET, Jean-Luc COLLIN, Annie DEBORBE, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Jérôme LASSOT, Jean-Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Fabrice MARIDET, Jean-Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Yves NOEL, Jean -Louis PERICHON, Yves PLOUHINEC, Annie-France POUGET Chantal PROBOEUF, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Monique SEROUX, Alain SOUFFERANT, Laurent TALON, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE,

Les conseillers suppléants : Catherine CORTI représentant Odile FRANCHISSEUR, Eric THINET représentant Guillaume LACROIX, Jean Philippe JALLET représentant Henri PUJOS,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Patrick AUBEL à Annie-France POUGET, Pascal BAUDELLOT à Annie DEBORBE, Marie-Agnès BONIN à Alain LOGNON, Xavier CADORET à Odile REVERET, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET à Marie-France AUGIER, Aude PARRET BONMARTIN à François ATHAYNE, André PLESSAT à Franck FORTIN, Christophe RONGET à Roger LITAUDON, Blandine SOCHET à Christian LABILLE,

Absents : Arnaud DELIGEARD, Jean-Michel GILLARDIN, Françoise LACAUX, Jacqueline LAUSTRIAT, Sylvain NAFFETAS, Arnaud TIXIER,

Secrétaire de séance : Jean-Noël MONIER

N°11 – RESSOURCES ET MOYENS — Finances – Maison Aquarium – Instauration gratuité pour les membres de la fédération française d'aquariophilie « FédéAqua »,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2019.10.28/99 du 28 octobre 2019 portant sur l'intégration de la Maison Aquarium à la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire,

Vu le budget 2024,

Vu la demande de la fédération française d'aquariophilie « FédéAqua » d'un tarif préférentiel pour l'accès à la Maison Aquarium située à Jaligny sur Besbre,

Il est exposé :

La fédération française d'aquariophilie « FédéAqua », est une association d'intérêt général titulaire de l'agrément national de jeunesse et d'éducation populaire, membre de l'association européenne European aquarium and terrarium Association. La FFA fédère un ensemble de "Clubs et Associations Aquariophiles" affiliés et siège dans différentes commissions ministérielles.

Il est rappelé que l'aquariophilie est le loisir qui consiste à s'occuper d'animaux et de plantes aquatiques dans un aquarium, une mare ou un bassin d'ornement en mettant en valeur l'aspect esthétique d'un milieu aquatique.

L'association a pour but de promouvoir la protection de la biodiversité des milieux aquatiques par la pratique éthique et raisonnée de l'aquariophilie et d'aider les associations et clubs dans des démarches administratives et organisationnelles.

Une fédération qui :

- Préserve la biodiversité aquatique en assurant la promotion de l'élevage conservatoire et en sensibilisant le public
- Prône la bienveillance et le bien-être animal en informant sur les bons gestes pour une pratique raisonnée et éthique de l'aquariophilie
- Propose un cadre aux associations aquariophiles pour les accompagner dans l'organisation de leurs bourses.
- Met l'aquariophilie sur le devant de la scène avec ses membres et clubs adhérents qui installent des aquariums par exemple dans des écoles, des EHPAD ou encore des hôpitaux
- Défend notre passion grâce à sa participation active aux commissions, au sein des ministères, afin de faire évoluer la législation pour que perdure notre passion commune

De nombreux aquariums ouverts au public ou d'établissements présentant des aquariums, voire des parcs zoologiques offrent une réduction aux membres de la fédération.

L'accès à la Maison Aquarium située à Jaligny sur Besbre peut proposer un accès gratuit aux membres de la fédération française d'aquariophilie « FédéAqua ».

La fédération française d'aquariophilie « FédéAqua » a sollicité la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire pour un accès gratuit à la maison aquarium aux membres de la fédération.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver la mise en place du dispositif d'attribution d'accès gratuit à la maison Aquarium, aux membres de la fédération française d'aquariophilie « FédéAqua », sur présentation de leur carte de membre,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à l'affaire.**

**P.E.C
Le Président,**

